

Bonjour à tous,

Comme vous le savez l'évolution vers plus de sécurité pour chacun est devenu une priorité pour la pratique de notre sport. Mais pas seulement dans la pratique sportive, puisque porter un AIRBAG au quotidien en moto peut être une bonne chose.

Personnellement et suite aux séquelles de mon accident de septembre 2012 au TPM, et depuis que je pratique à nouveau du 3 roues (Side-car) et maintenant un peu de moto sur route, porter un AIRBAG est quelque chose dont je ne pourrais plus me passer... c'est un peu comme sortir de la maison sans mon casque, il me manque un truc.

Je ne suis pas là pour vous en convaincre, ni même pour vous vendre quelque chose.

Ma démarche a pour but de recenser et d'utiliser la force du nombre des adhérents du DUCATI Club de France® pour obtenir auprès d'un ou plusieurs partenaires une offre commerciale la plus intéressante possible.

Bref, vous l'aurez compris, la FFM suite au congrès de novembre 2023 a souhaité nous « imposer » dès 2024 l'AIRBAG à tous, sans vraiment nous concerter et surtout sans savoir si ceux disponibles étaient réellement efficaces.

En effet à l'heure où j'écris ces lignes, j'ai pu obtenir après plusieurs mois de recherche quelques infos...

Avant tout, comme nous sommes dans une société de règlements, de normes et de textes, il faut savoir que les AIRBAGS, comme vos casques, gants, dorsales... sont des EPI (Équipement de Protection Individuelle) et qu'ils sont soumis à une norme. La dernière publiée pour les AIRBAGS est la norme : 1621-4 : EN2013.

Mais en plus de ces documents, tous les équipementiers du secteur doivent soumettre la validation de leurs produits auprès de la FFM.

Cette dernière rédige une liste d'équipements « approuvé ». De ce fait, cette liste est logiquement amenée à évoluer dans le temps.

La mise à jour de la liste téléchargeable sur la droite de la page de l'enquête date du 13 mai 2024.

Dans ce contexte, je vous et nous invite à rester très vigilant sur le matériel que vous allez ou que vous souhaitez acheter.

Faites appel à un professionnel du secteur habitué à équiper des pratiquants réguliers sur piste **et en compétition**.

Faites encore plus attention sur la matériel à vendre d'occasion, il va de soi que certains vont utiliser l'arrivée de ces normes pour se « débarrasser » de matériel NON RÉFÉRENCÉ par la FFM malgré l'intérêt et le bon fonctionnement de celui-ci. Mais qui risque malheureusement d'être refusé par nos contrôleurs techniques.

J'insiste aussi sur la préparation du futur, l'arrivée de l'AIRBAG en compétition présage une généralisation de celui-ci à l'ensemble des roulages sur circuit dans un avenir proche. 2025 ?

Il serait incomplet pour moi de vous parler de l'AIRBAG sans vous évoquer son intégration dans notre équipement.

A ce titre j'ai pris quelques infos auprès de Franck VIDAL, seul acteur 100% Français sur la fabrication de cuirs pour la compétition entièrement fabriqués en France.

Il a du développer beaucoup d'essais pour avoir des « ressorts » suffisamment important afin de permettre à l'AIRBAG d'être efficace et sécuritaire pour le pilote.

Cependant au vu du volume de travail d'intégration, il a fini par refuser de faire évoluer ses anciennes combinaisons.

En effet cela représente un double travail pour lui et sa femme.

Il faut re-démonter entièrement la combinaison, parfois il faut la laver, car vous comprendrez qu'après plusieurs heures à l'intérieur il reste souvent des odeurs pas toujours agréables et je pèse mes mots.

Il faut la modifier, intégrer les ressorts puis tout « remonter » et dans ce cas-là si vous comptez les heures passées, cela revient au prix d'une combinaison neuve...

Alors pensez-y, mais si la vôtre est en fin de vie, il vous faudra penser à la changer.

Et tant que nous y sommes je vais aussi vous évoquer la généralisation de la prochaine norme pour les casques qui pointe son nez.

La norme ECE 2206 est en place depuis Juillet 2022 pour les casques moto.

Donc si vous prévoyez d'en changer faites attention à ce point.

A ce jour l'ancienne norme ECE 2205 et la nouvelle sont acceptées. Mais je ne sais pas vous dire combien de temps sera valable la ECE 2205.

A la suite de cet email, je souhaite recueillir votre intérêt pour l'achat ou l'utilisation d'un AIRBAG.

La réponse doit être simple, allez-vous vous équiper ? OUI/NON

Cela ne dit pas à (aux) partenaire(s) retenu(s) si cela aboutira à un achat auprès de sa société.

Il va de soi que vos coordonnées et votre réponse resteront confidentiels.

Mais votre réponse nous permettra d'évoquer avec lui le potentiel représenté par un achat de groupe.

Je reste à votre écoute pour tout échange autour de ce sujet.

Sauf entre les 20/06 et 20/07, je ne serai pas joignable par les moyens numériques habituels mais vous pouvez toujours tester le pigeon voyageur :)

A bientôt.

Patrice BRILLOUET

le Prez

